

Rapport annuel de mise en œuvre 2021

Résumé pour les citoyennes et les citoyens

*Programme Opérationnel **Fonds Social européen 2014-2020** pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)*

« Investissement pour la croissance et l'emploi »

C(2014)10235



Avec le soutien du
Fonds social européen

Table des matières

Introduction	1
Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi	2
Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous	3
Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion	4
Axe prioritaire 4 – Assistance technique	5
Axe prioritaire 5 – favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	6

Introduction

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le programme opérationnel (PO) Fonds Social européen (FSE) pour la période 2014-2020 en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Commission européenne (CE).

L'année 2021 signifie la fin de la plupart des projets du programme opérationnel. Mais 2021 a surtout été marquée par la continuation de la crise COVID. Dans le contexte de cette crise, le gouvernement bruxellois a décidé, en mars 2021, d'utiliser l'instrument **REACT-EU** pour renforcer l'accompagnement à l'emploi via les **Ateliers Recherche Active à l'Emploi** (ARAE). Les réalisations de cette mesure sont reprises dans **un nouvel axe prioritaire du programme**. La mesure pour **l'accompagnement des jeunes NEETs bruxellois** s'est également poursuivie également en 2021 (un NEET est une personne ans qui n'est ni à l'emploi, ni en formation, ni en enseignement).

Le PO est structuré autour de 4 axes prioritaires visant différents groupes cibles.

Le premier axe vise à renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi.

Le deuxième axe a pour objectif de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés. Cela vise à améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi mais aussi de renforcer la mobilité transnationale des travailleurs.

Le troisième axe est dédié à augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables. Les actions visent à réduire les obstacles sur le marché du travail et à favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Le dernier axe concerne la mesure **Ateliers Recherche Active à l'Emploi** (ARAE) et ce dans le cadre du fonds REACT-EU.

Le coaching vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

Résumé de la mise en œuvre

Tous les projets, hormis un, ont pris fin au titre de cet axe prioritaire. Le projet en cours, le partenariat pour l'accompagnement des jeunes NEETs bruxellois, n'a pas connu de problèmes majeurs en 2021. Bien sûr, il reste l'impact négatif de la crise du COVID, mais avec 832 jeunes atteints en 2021 (par rapport en 725 en 2020) le résultat reste positif.

Pour la totalité des projets de l'axe 1, nous comptons plus de 30.000 jeunes qui ont été touchés par une action entre 2014 et 2021. Concernant les actions dans le cadre de l'Initiative Emploi pour la Jeunesse, nous comptons plus de 5.000 jeunes qui ont pu bénéficier d'une mesure entre 2014 et 2021. L'action de sensibilisation dans les écoles bruxelloises JEEP (FR)/JUMP (NL) visant les élèves de la dernière année de l'enseignement secondaire a touché plus de 1.000 classes entre 2015 et 2020.

Données relatives aux projets soutenus

Objectif Spécifique : Proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois

Projet Accompagnement NEETs : Cette action, exécutée par 11 partenaires, a pour objectif d'accompagner des jeunes qui ne sont ni en enseignement, ni en formation, ni au travail vers une formation, un stage ou un emploi en utilisant la méthodologie de l'« outreach ». Le partenariat pour l'accompagnement des NEETs à Bruxelles a touché 832 jeunes en 2021. Il est encourageant de constater que, même en cette année de crise, ce partenariat a pu toucher un si grand nombre de jeunes vulnérables. Pour faire face à la situation précaire des NEETs, Actiris a invité les organisations partenaires à collaborer avec les acteurs locaux afin d'imaginer ensemble de nouvelles solutions qui pourraient répondre au mieux aux besoins des jeunes NEETs. Pour atteindre ce public déconnecté des institutions, le partenariat fait appel aux services de différents organisations de terrain (maisons de jeunes, éducateurs de rue, clubs de sport et de théâtre, etc.) qui sont en contact avec ces jeunes pour les identifier et les atteindre activement.

Contribution du FSE : 1.000.000 EUR par an - Participants (2019 à 2021) : 2.100

Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous

Résumé de la mise en œuvre

En ce qui concerne le deuxième axe prioritaire, tous les projets ont été achevés. Un nouvel axe prioritaire 5 a été créé pour le financement REACT-EU du partenariat ARAE. Les informations à ce sujet se trouvent dans cette nouvelle priorité à la page 6.

Pour rappel, il s'agit des actions suivantes : le partenariat des Ateliers Recherche Active à l'Emploi (ARAE) et le service Guidance Recherche Active à l'emploi (GRAE) qui ont accompagné un peu plus de 57.780 chercheurs d'emploi entre 2015 et 2020. Concernant la mobilité internationale, le projet Boost Your Mobility (BYM) a réalisé un peu plus de 300 placements des personnes à l'emploi ou stage de 2018 à 2020. Les consultants employeurs de Sélect Actiris ont eu plus de 181.400 contacts distincts avec des employeurs bruxellois de 2015 à 2020.

Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

Résumé de la mise en œuvre

Dans l'axe prioritaire 3, tous les projets ont également été achevés. Pour rappel, il s'agit des actions suivantes : les conseillers emploi auprès des CPAS, le réseau des structures d'accueil et le service LINK en ce qui concerne les actions en lien direct avec des chercheurs d'emploi. L'ensemble de ces mesures a touché plus de 46.400 personnes entre 2014 et 2020.

Les autres projets concernent le service diversité, le service anti-discrimination et la cellule "clauses sociales". Entre 2015 et 2020 le service diversité a exécuté presque 210 actions telles que repris dans les plans de diversité. Le service anti-discrimination, cofinancé entre fin 2018 et 2020, a ouvert 137 dossiers à la suite d'une notification d'une personne qui se sent discriminée. La cellule "clauses sociales" a contacté 144 pouvoirs publics, entre 2014 et 2020, dans le cadre de leur mission de d'encourager l'intégration des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées du marché de l'emploi via des clauses sociales dans les marchés publics.

Axe prioritaire 4 – Assistance technique

En 2021, l'équipe chargée de la gestion et du contrôle était composée de 13,5 Equivalents Temps Plein (ETP) dont 4,5 ETP entièrement consacrés au contrôle de première ligne et 1 ETP pour la préparation du programme dans le cadre du FSE+.

Le rapport annuel de contrôle d'audit de la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances (CAIF), reçu le 28/2/2022, conclut à un fonctionnement correct, mais une ou plusieurs améliorations sont nécessaires et résulte à une note de 2.

Pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'audit de système et dans l'audit d'opérations, un plan d'actions reprenant les mesures d'amélioration du système de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion a été réalisé et est en cours de mise en œuvre. Concrètement il s'agit d'une amélioration de la documentation, une amélioration des procédures de contrôles des dépenses, la documentation du système d'échanges de données de l'AG et une mise à jour de l'évaluation du risque de fraude.

Budget adopté par la Commission européenne

Le budget total pour le programme FSE à Bruxelles s'élève à plus de 108 millions d'euros. Dans le tableau ci-dessous, ce montant est ventilé selon les axes prioritaires. L'axe 4, qui représente l'assistance technique (AT), est également repris dans le tableau.

Les budgets disponibles par axe prioritaire

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total
1	FSE	Plus développées	Dépenses totales	34.159.990,00
2	FSE	Plus développées	Dépenses totales	38.567.678,00
3	FSE	Plus développées	Dépenses totales	26.254.210,00
4 (AT)	FSE	Plus développées	Dépenses totales	3.922.542,00
5	REACT EU / FSE	Plus développées	Dépenses totales	5.779.319,00
Total	FSE	Plus développées		108.177.187,00

Axe prioritaire 5 – favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Résumé de la mise en œuvre

Dès fin mai 2020, la Commission européenne a présenté son Plan de relance «Next Generation EU» dont fait partie le programme REACT-EU afin de « favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID19 et ses conséquences économiques et sociales ». Depuis octobre 2020, REACT-EU a permis le renforcement des capacités d'accompagnement des partenaires ARAE. Entre octobre 2020 et fin 2021, l'ensemble des ARAE ont accompagné près de 4.000 personnes.

Le budget mentionné ci-dessous est le budget total pour la période d'octobre 2020 à fin 2022. Le montant est donc l'enveloppe totale avec une contribution de 100% de l'Union européen.

Contribution REACT-EU : 5.779.000 EUR (2020 à 2022)